

Code de conduite

Il est attendu de tousxtes les membres du personnel de Dialogai, tousxtes les bénévoles, stagiaires, apprenti.e.x.s, participant.e.x.s aux visites terrains, non seulement qu’iels prennent connaissance de la Politique de protection de l’enfant, qu’iels adhèrent au Code de conduite et à la Déclaration des collaborateuricexs ou visiteuseuxs, mais également qu’iels s’engagent de manière proactive pour assurer la mise en œuvre pleine et entière des mesures de protection de l’enfant et adolescent.e.x.

Dans ce cadre, le Code de conduite de Dialogai fait état des attentes professionnelles de l’Association vis-à-vis de ses collaborateuricexs dans leur relation avec des enfants et adolescent.e.x.s. Toutxe collaborateuricex doit être tenu.e.x informé.e.x, au moyen du présent document, de ses responsabilités et de son devoir de prévention des violences envers les enfants et adolescent.e.x.s. De surcroît, chaque collaborateuricex doit être conscient.e.x de son rôle prépondérant dans la protection des enfants et adolescent.e.x.s et de sa responsabilité de dénonciation obligatoire en cas de témoignage, déclaration, révélation ou soupçon relatifs à des violences commises à l’égard d’un.e.x enfant ou d’un.e.x adolescent.e.x.

Le présent Code de conduite de Dialogai fixe les exigences de comportement de ses collaborateuricexs, de même qu’il établit ce qui est considéré ou non comme un comportement acceptable avec des enfants et des adolescent.e.x.s.

Ces mesures ont pour objectif de rendre attentif.ive.x aux précautions nécessaires à prendre lors d’activités comportant des risques. Elles viennent compléter le bon sens acquis par l’expérience du danger.

En dernière analyse, toute activité comporte des risques, il s’agit de les apprécier et de prendre toutes les précautions utiles. La responsabilité sera d’autant moins engagée que l’on aura « adopté l’attitude commandée par les circonstances » selon la terminologie employée par les tribunaux.

Ainsi :

Toutxe collaborateuricex de Dialogai est tenu.e.x de :

- Traiter les enfants et adolescent.e.x.s avec respect et les considérer comme des sujets de droit à part entière
- Travailler auprès des enfants et adolescent.e.x.s dans un esprit de coopération et de partenariat fondé sur la confiance mutuelle et le respect
- Travailler auprès des enfants et adolescent.e.x.s de manière à valoriser leurs facultés et leurs capacités à développer leur potentiel
- Accorder du crédit aux idées des enfants et adolescent.e.x.s et les considérer attentivement

- Avoir un comportement positif et non-violent, se tenir et s'exprimer de manière appropriée afin que les enfants et adolescent.e.x.s se sentent respecté.e.x.s et en sécurité

Toutx.e collaborateurx.e doit toujours dans le cadre de ses activités professionnelles, et gardant à l'esprit que Dialogai défend les droits de l'enfant et de l'adolescent.e.x :

- Être attentif.tive.x à son rôle d'influence auprès des enfants et adolescent.e.x.s. La position que l'adulte occupe lui accorde un pouvoir qu'il doit gérer adéquatement
- De prendre ses responsabilités pour s'assurer de ne pas se mettre dans des positions dans lesquelles un risque d'allégation pourrait être formulé
- Éviter autant que faire se peut, les situations qui isolent les enfants et adolescent.e.x.s du regard d'autrui et dans lesquelles ses comportements ne peuvent être observés par un.e.x tiers, tels que dans des voitures, des bureaux ou des maisons
- Lors de sorties avec un.e.x adulte, s'assurer de la présence constante d'autres personnes alentour
- Reconnaître les dangers éventuels pouvant conduire à des actes de violence envers les enfants et adolescent.e.x.s et s'opposer à toute pratique en violation avec les dispositions de la Politique de protection de l'enfant et de l'adolescent.e.x de Dialogai
- Promouvoir une culture d'ouverture d'esprit lorsque des questions et des problèmes sont soulevés et discutés
- Être conscient.e.x que certaines attitudes physiques, même dans le but de rassurer un enfant ou un adolescent.e.x, peuvent être mal interprétées par les observateurx.e.s ou par l'enfant ou l'adolescent.e.x dans le contexte culturel (notamment caresser, tenir, étreindre, embrasser ou toucher)
- Éviter tout débordement d'affection. Être respectueux.euse.x envers tousx.tes les enfants et adolescent.e.x.s. Pour consoler un enfant ou un adolescent.e.x, l'écouter et lui montrer que sa peine est comprise. S'il doit être réconforté.e.x, éviter les contacts ambigus
- Être vigilant.e.x lorsqu'il faut toucher un.e.x enfant ou un.e.x adolescent.e.x. Avertir laex jeune avant de laex toucher dans tous les cas où il est nécessaire de le faire
- L'adulte peut toucher le dos, la tête et les épaules de l'enfant ou de l'adolescent.e.x, mais pas ses parties intimes (fesses, seins, cuisses, etc.). Si par accident, l'adulte touche une partie intime de l'enfant ou de l'adolescent.e.x, ou qu'il a un geste qui peut être considéré comme déplacé, de simples excuses devraient suffire. Sinon, dans certains cas, il convient de discuter avec l'enfant ou l'adolescent.e.e de ce qui vient de se produire et de bien lui faire comprendre que ce geste n'était pas volontaire, plutôt que d'être mal à l'aise et de garder le silence
- Si un.e.x enfant ou un.e.x adolescent.e.x doit être examiné.e.x à la suite d'une blessure, toujours le faire en présence d'une autre personne. Dans la mesure du possible, confier l'examen à un.e.x professionnel.elle.x de la santé
- Si un.e.x enfant ou un.e.x adolescent.e.x, spontanément, témoigne de l'affection à l'adulte par des gestes qui lui semblent parfois déplacés ou embarrassants, établir des consignes claires entre les comportements à favoriser et ceux à éviter

- S'assurer, en prenant des images des enfants et adolescent.e.x.s (photos ou vidéos) qu'ils sont correctement habillé.e.x.s et que les poses sensuelles ou sexuellement suggestives sont évitées
- Protéger la sécurité et la vie privée des enfants et adolescent.e.x.s et de leur famille en n'employant pas leurs images sur Internet sans leur consentement explicite, et en ne les employant pas d'une façon qui indique leur identité ou l'endroit où ils vivent
- Pour prévenir les dérives dans l'usage des TIC (technologies de l'information), comme par exemple l'hyper-connectivité, le harcèlement sur les réseaux sociaux ou l'échange d'images intimes, les collaborateurice.s sont amené.e.x.s à analyser l'influence de ces médias sur leur environnement quotidien et sur l'utilisation qui en est faite par les enfants et adolescent.e.x.s
- Prévoir les mesures qui s'imposent pour protéger les enfants et adolescent.e.x.s participant.e.x.s aux activités de l'Association. Prendre toutes les dispositions utiles concernant les risques qui peuvent être préalablement envisagés, le cas échéant, en s'informant auprès des instances compétentes des dispositions à prendre
- S'assurer que les activités pratiquées font l'objet d'une garantie par les assurances souscrites. En cas d'accident, l'assurance de l'enfant ou de l'adolescent.e.x est engagée en premier lieu. Dialogai dispose d'une assurance RC pour toutes les personnes au bénéfice d'un contrat de travail y compris stagiaires et bénévoles. De plus, Dialogai dispose également d'une assurance concernant les visiteuseuse.s. Celle-ci n'entrera en matière que si une faute (involontaire et sans caractère pénal) est imputable au collaborateurice.s. Chaque situation est examinée au cas par cas.
- Disposer du matériel de pharmacie adapté

Tout.e collaborateurice.s se doit de ne jamais, dans le cadre de ses activités professionnelles, et gardant à l'esprit que Dialogai défend les droits des enfants et adolescent.e.x.s :

- User de châtiment corporel, tels que : gifles, fessées, mauvais traitements, humiliations ou toute autre pratique portant atteinte à la dignité de l'enfant ou de l'adolescent.e.x
- Entretenir des rapports de violence ou d'exploitation avec des enfants et des adolescent.e.x.s
- Utiliser un langage ou agir de manière physiquement ou sexuellement provocante et inappropriée
- Inviter un.e.x enfant ou un.e.x adolescent.e.x à son domicile sans surveillance ni autorisation formelle
- S'engager dans des rapports physiques et/ou sexuels avec des enfants ou des adolescent.e.x.s
- Assister un.e.x enfant ou un.e.x adolescent.e.x dans des activités personnelles intimes qu'il est à même d'entreprendre seul.e.x comme se laver, s'habiller, aller aux toilettes, ...
- Passer un temps excessif seul.e.x avec un.e.x enfant ou un.e.x adolescent.e.x en laex tenant éloigné.e.x de ses camarades
- Se livrer à des comportements propres à humilier, rejeter, diminuer ou dégrader un.e.x enfant ou un.e.x adolescent.e.x

- Soutenir de manière délibérée ou par indifférence, participer ou organiser des activités dans lesquelles les enfants ou adolescent.e.x.s commettent ou sont sujet.te.x.s d'actes de violence
- Pratiquer la discrimination en accordant un traitement préférentiel à un.e.x enfant ou un.e.x adolescent.e.x, par exemple par des cadeaux, de l'argent, ...
- Prendre des images d'enfants ou d'adolescent.e.x.s (photos ou vidéos) dégradantes, suggestives ou explicites et portant préjudice à la dignité de l'enfant ou de l'adolescent.e.x
- Ne pas employer les images des enfants ou des adolescent.e.x.s (photos ou vidéos) dans un but lucratif autre que le journalisme professionnel
- Soutenir ou encourager des comportements portant atteinte à la santé des enfants et des adolescent.e.x.s tels que la consommation d'alcool ou de drogues

En cas d'accident, de témoignage, de déclaration ou de suspicion de violence, les collaborateuricexs sont tenu.e.x.s d'informer sans tarder la direction de Dialogai et/ou la personne ressource du Comité de l'Association via la permanence téléphonique en appelant les numéros dédiés.

Je, soussigné.e.x accepte de travailler pour Dialogai de manière à me conformer à la Politique de protection de l'enfant et de l'adolescent.e.x et au présent Code de conduite.

En outre, je déclare avoir un casier judiciaire vierge de délits impliquant des enfants et adolescent.e.x.s (que je n'ai pas déjà déclaré) et atteste n'avoir fait l'objet, par le passé, d'aucune condamnation pour comportement individuel incompatible avec les activités auxquelles je participerai à Dialogai. L'Association se réserve le droit d'informer d'autres organisations qui pourraient demander des références professionnelles concernant la résiliation du contrat suite à une grave violation des principes de protection de l'enfant et de l'adolescent.e.x, dans les limites des lois applicables relatives à la protection des données.

Lieu et date

Signature